



## Clause de garantie fabricant FELCO Power Blade Series

### Garantie fabricant FELCO

Felco SA (ci-après FELCO) prend en charge les réparations des produits FELCO (de l'outil, de la batterie, du chargeur et du Power Pack) pendant la période de garantie applicable, conformément aux conditions définies dans la présente garantie.

### Garantie Outil

<b>Produit/Outil</b>	FELCO Power Blade Series® 802, 802G, 812 ou 822
<b>Type de garantie</b>	Standard / Garantie de taille
<b>Période de garantie</b>	12 mois depuis la date de l'achat de l'outil
<b>Prolongation de garantie</b>	12 mois + 12 mois (jusqu'à deux prolongations de 12 mois chacune)
<b>Conditions de prolongation</b>	Au moins une révision effectuée durant la période précédente de 12 mois
<b>Utilisation normale de l'outil</b>	FELCO Power Blade Series® 802, 802G et 812: 800 000 coupes par année FELCO Power Blade Series® 822: 400 000 coupes par année
<b>Produits non compris dans cette garantie</b>	Batteries, chargeur et Power Pack
<b>Région de garantie</b>	Couverture Monde
<b>Région de garantie de taille</b>	Suisse, France, Allemagne, Espagne, Italie, Portugal, Belgique, Hollande, Slovaquie, République Tchèque, Afrique du Sud

### Garantie Batteries, Chargeur et Power Pack

<b>Produits concernés</b>	Batterie FELCO 880/195 (à partir du N° de série 18DB00001) et 880/194 (à partir du N° de série 18CB08700) Chargeur FELCO 880/290.NS Power Pack FELCO 882-NP
<b>Type de garantie</b>	Standard
<b>Période de garantie</b>	24 mois depuis la date de l'achat du produit
<b>Utilisation normale</b>	Batteries : 200 recharges par année
<b>Produits non compris dans cette garantie</b>	Outils FELCO Power Blade Series 802, 802G, 812 et 822
<b>Région de garantie</b>	Couverture Monde



### **Etendue et conditions de garantie**

**Défaut garanti.** FELCO garantit à l'acheteur final l'absence de défaut de matériau et de fabrication du produit existant au moment de son achat (ci-après Défaut), sous réserve des conditions et limitations de la présente garantie.

**Période de garantie Outil.** FELCO garantit l'absence de Défaut pendant les douze (12) mois suivant la date de l'achat de l'outil. Le Défaut des lames, contre lames et pièces comprises dans le kit d'entretien est garanti sous condition d'utilisation normale de l'outil. La période de garantie de douze (12) mois est une période de prescription. Passé ce délai, toute réclamation est prescrite. L'acheteur doit notifier l'existence du Défaut dans les douze (12) mois qui suivent la date de l'achat en fournissant une copie de la facture d'achat.

**Prolongation de garantie Outil.** La période de garantie Outil peut être prolongée de douze (12) mois à deux reprises, à condition que l'acheteur effectue au moins une révision par un réparateur ou revendeur agréé FELCO pendant la période précédente de garantie ou de prolongation de douze (12) mois. La révision et l'entretien doivent s'effectuer en conformité avec les instructions qui se trouvent dans le manuel d'utilisation de l'outil. Les frais de révision et d'entretien sont à la charge de l'acheteur.

**Période de Garantie Batterie, Chargeur et Power Pack.** FELCO garantit l'absence de Défaut pendant les vingt-quatre (24) mois suivant la date de l'achat du produit. La période de garantie de vingt-quatre (24) mois est une période de prescription. Passé ce délai, toute réclamation est prescrite. L'acheteur doit notifier l'existence du Défaut dans les vingt-quatre (24) mois qui suivent la date de l'achat en fournissant une copie de la facture d'achat.

**Couverture de la garantie.** FELCO s'engage, à sa discrétion, à réparer ou à remplacer le produit ou les pièces défectueuses nécessaires à la correction du Défaut de matériau ou de fabrication si après inspection, FELCO accepte le Défaut. La réparation ou le remplacement du produit ou des pièces défectueuses n'interrompt pas et ne fait pas repartir une nouvelle période de garantie ou de prolongation de garantie du produit ou des pièces remplacées. La garantie couvre les frais de main-d'œuvre encourus pour réparer le produit ou pour remplacer les pièces défectueuses. Les frais de déplacement et de transport sont à la charge de l'acheteur. Sont exclus toute réduction ou remboursement du prix de l'achat du produit.



**Garantie de taille Outil.** La garantie de taille est disponible uniquement dans la région définie limitativement dans la section « Garantie Outil » et pendant la période de garantie Outil, y compris sa prolongation. Si l'Outil ne peut pas être réparé dans un délai de 48 heures depuis la remise de l'Outil défectueux, FELCO déploiera ses meilleurs efforts pour mettre à disposition de l'acheteur final dans ce délai de 48 heures un outil de remplacement pour utilisation pendant la réparation. Le délai de 48 heures s'entend en-dehors des jours fériés et des week-ends. FELCO s'efforcera de mettre à disposition un outil similaire du point de vue fonctionnel à celui acheté, dans les limites disponibles. L'acheteur final s'engage à retourner l'outil de remplacement en bon état à la réception de l'Outil réparé.

**Limitation et exclusion de garantie.** La présente garantie du fabricant ne s'applique pas :

- en cas d'utilisation anormale, inappropriée ou non-conforme du produit, en cas de mauvais traitement, d'une intervention sur le produit, de stockage ou de transport incorrect ;
- en cas de défaut d'entretien et de révision conformément aux instructions décrites dans le manuel d'utilisation du produit ;
- en cas d'intervention, de réparation ou de maintenance incorrectes, y compris en cas d'utilisation de pièces ou d'accessoires qui ne sont pas d'origine ;
- en cas de corrosion des pièces métalliques du produit résultant d'une mauvaise utilisation, d'un défaut d'entretien, d'une exposition à l'humidité ou à des substances chimiques ou corrosives;
- en cas d'utilisation de pièces ou d'accessoires d'une autre origine ou lorsque le produit vendu aura été transformé ou modifié ;
- pour la batterie, en cas de nombre de recharge supérieur 600, en cas de non-respect des températures de charge et d'utilisation ou en cas de décharge profonde de la batterie ;
- en cas de destruction totale ou partielle du produit qui n'est pas due à un Défaut ou en cas de dommages résultant d'un accident, d'une catastrophe naturelle ou d'un incendie ;
- en cas de perte ou préjudice affectant le logiciel de l'outil ou les informations collectées par l'outil, y compris dus aux applications tierces, virus, bugs, programmes malveillants ou autre interférence ;
- en cas de force majeure.

FELCO ne peut pas être tenue responsable des éventuels dommages ou pertes directs ou indirects, matériels ou immatériels, de profits ou similaires, de quelque nature que ce soit, résultant de l'utilisation ou de l'indisponibilité du produit.



## Clause de garantie fabricant FELCO Power Blade Series

---

**Droit applicable et for.** Le droit suisse exclusivement s'applique à la présente garantie. Tout litige sera soumis à la compétence exclusive des Tribunaux ordinaires du Canton de Neuchâtel, Suisse. La langue de la procédure et des échanges entre FELCO et l'acheteur sera le français.

La présente garantie contractuelle n'affecte pas les obligations de garantie légale qui incombent au vendeur en vertu de la législation qui lui est applicable. Les outils électroportatif FELCO s'adressent à des professionnels. Les consommateurs peuvent faire valoir des droits de garanties étendues à l'encontre du vendeur dans leurs pays de résidence, droits que la présente garantie n'affecte pas.

La garantie de votre produit sera activée au moment de l'enregistrement de la vente auprès de FELCO. Cette démarche peut être réalisée par votre revendeur lors de son achat. Pour toutes informations complémentaires nous vous invitons à consulter notre site internet : [www.felco.com](http://www.felco.com).